

DELIBERATION N° 45/78 : ACQUISITION DU TERRAIN DOMPE POUR PARKING  
EGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 12 Janvier 1978 le Conseil a demandé à Monsieur le Préfet de M. & M. la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de terrains destinés à l'aménagement d'un parking place de l'Eglise et de la ruelle dite de l'Eglise.

Cette opération pouvant prendre un certain temps, il est possible d'aménager le parking en deux tranches en utilisant les terrains déjà disponibles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- le parking de la place de l'Eglise sera réalisé en deux tranches. La 1ère comprendra les terrains déjà disponibles c'est-à-dire appartenant à la Commune ou en cours d'acquisition à l'amiable. La seconde sera réalisée sur le reste de la parcelle lorsque la totalité des terrains aura été acquise.
- choisit le Cabinet AGORA-LORRAINE, Urbaniste de la Commune, pour établir le plan masse.